



FFMJC

DOSSIER

DE

PRESSE

Manifeste des MJC

« Pour dessiner la société de demain »

Paris, octobre 2009



SOMMAIRE

Conception du Manifeste des MJC	P.2
<ul style="list-style-type: none">• Une démarche de réflexion associant le réseau interne, les pouvoirs publics nationaux et locaux, la société civile	
Les 5 points principaux du Manifeste	P.3
<ul style="list-style-type: none">• Jeunes et Société• Action culturelle• Intérêt général et Vie associative• Développement durable• L'Avenir des MJC	
Les MJC, Maisons des Jeunes et de la Culture	P.4
<ul style="list-style-type: none">• Historique, état des lieux	
La FFMJC	P.5
<ul style="list-style-type: none">• Qui est la FFMJC ?• Qui sont ses adhérents ?• Pourquoi la FFMJC ?	
Le Manifeste pour dessiner la société de demain	P.6
<ul style="list-style-type: none">• Jeunes et Société• Action Culturelle• Intérêt général et Vie Associative• Pédagogie à l'éco-citoyenneté et au développement durable• Propositions pour la mise en œuvre des missions des MJC	<i>p.6</i> <i>p.9</i> <i>p.10</i> <i>p.11</i> <i>p.12</i>
Les MJC, au cœur de tous les territoires	P.15
<ul style="list-style-type: none">• Des actions exemplaires partout en France	
Remerciements	P.17

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Conception du Manifeste des MJC

Une démarche de réflexion associant le réseau interne, les pouvoirs publics nationaux et locaux, la société civile

Au lendemain de son 60^{ème} anniversaire, et dans un contexte de crise économique et sociale, des réformes profondes ont été lancées par le gouvernement. La Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC) a décidé d'entamer une réflexion sur son identité, ses missions, son évolution.

A travers des rencontres, des débats, de la diffusion d'informations, la FFMJC a mis à contribution le réseau des MJC, dans les fédérations régionales. Chacun a pu participer, s'exprimer et apporter sa contribution à la réflexion menée et à la construction de ce Manifeste.

En parallèle, les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile : parlementaires, élus locaux, membres des partis politiques, services administratifs, associations, représentants des jeunes, ont pu prendre part à diverses rencontres durant l'année et ainsi témoigner de leur vision, leurs retours d'expériences, leur position...

Toutes ces rencontres, tous ces débats ont contribué à mûrir un projet rénové, dynamique et adapté à la société actuelle, ainsi qu'à faire émerger des propositions qui répondent aux valeurs de la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture et à ses MJC.

« Le partage du progrès et la prise en compte de la question culturelle sont nécessaires pour faire le lien entre les générations. Les politiques de jeunesse doivent faire du lien avec les générations, les catégories sociales et les territoires de vie. Mettre les questions de jeunesse et de culture au centre d'un projet de société c'est lui redonner du sens. Il nous revient de bâtir des politiques qui réconcilient au lieu de diviser. Il nous appartient de garantir aux générations futures des conditions de vie leur permettant épanouissement et bien être. Nous ne pouvons pas refuser nos responsabilités en la matière », explique Gilles le Bail, Délégué Général de la FFMJC.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Après un an de travail, la FFMJC présente son Manifeste qui porte sur 5 thèmes principaux :

Jeunes et Société : une politique clairement identifiée, cohérente, pour tous les jeunes. A travers des activités régulières, construire des projets socio-éducatifs et culturels.

Action culturelle : une reconnaissance et une valorisation des pratiques artistiques et culturelles, construites par les MJC, dans une approche transversale et territoriale, en direction des populations.

Intérêt général et Vie associative : La vie associative est indispensable au maintien du lien social. Elle doit être considérée comme une ressource humaine importante dans la vie et l'animation des territoires et plus généralement de la nation.

Développement durable : de par leur action locale, les MJC jouent un rôle de pédagogue par le biais des activités qu'elles proposent et des projets dont elles sont les instigatrices. Leur action est double : éduquer les jeunes à la solidarité, et à un changement fondamental dans le mode de consommation.

L'Avenir des MJC :

- Les nouveaux modes de dialogue avec l'Etat et les collectivités ;
- L'emploi, la formation, la fiscalité au sein des MJC ;
- Les relations contractuelles entre les associations, l'Etat et les collectivités ;
- La réforme des collectivités et la décentralisation : la clause de compétence générale pour les différents échelons des collectivités est, selon la FFMJC, fondamentale.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



FFMJC

Les MJC, Maisons des Jeunes et de la Culture

Historique, état des lieux

Les MJC ont été créées, au sortir la guerre, pour participer à la reconstruction de la nation. La priorité était donnée à la jeunesse, son éducation, pour favoriser son engagement dans la construction d'une nouvelle société.

Une MJC, c'est en premier lieu une maison où se retrouver, pour partager, apprendre, se confronter, qu'elle se dénomme MJC, Maison pour Tous ou Centre social, Centre culturel, Maison de quartier, Maison du citoyen... Elle accueille **des jeunes de 5 à 75 ans**, adhérents, usagers ou habitant d'un territoire. Une MJC est **un lieu de culture** : le **lien entre les hommes et les femmes**, un espace de développement et de construction.

La MJC :

- **association d'éducation populaire** : elle met en place les conditions pour que s'exerce une démocratie vivante et juste. Elle encourage l'initiative et la prise de responsabilités, la volonté d'être acteur de sa vie dans la cité. Elle favorise la liberté des idées et des initiatives, l'émancipation des personnes, la promotion d'une laïcité ouverte, la confrontation des opinions, des regards et des pratiques ;
- **association actrice d'un projet social** innovant en faveur des familles, des jeunes et des enfants en créant un lien entre action culturelle et questions sociales. Elle est en prise avec les évolutions de la société, car sur le terrain au quotidien et accueillant des initiatives des citoyens ;
- **association intégrée à un système fédératif** permettant de travailler en commun, d'échanger des expériences, et produisant une véritable « intelligence collective » ;
- **association qui applique ses principes à elle-même**. Elle se veut un exemple de démocratie et de transparence. Les MJC et les fédérations et la FFMJC ont mis en place un mode original de gestion associant les bénévoles, les professionnels et les élus locaux et tous les acteurs de la vie sociale d'un territoire, un quartier, un village, etc.
- **association partenaire des collectivités, de l'Etat et des acteurs économiques d'un territoire**, rural, urbain ou suburbain. Les actions et missions d'intérêt général sont co-construites et co-gérées en collaboration avec les différents échelons de collectivités.

Bien que motivées par un même projet, les MJC sont être très différentes : 10 ou 3.500 adhérents, 1.000 euros de budget à 1,5 million, un salarié ou plus de 100... Toutes sont gérées par un conseil d'administration regroupant les représentants des collectivités, les salariés et les partenaires locaux.

Aujourd'hui, la société est à un tournant de son histoire : continuer ou non de croire dans une société vouée entièrement à la valorisation du profit et à la primauté des valeurs financières sur les valeurs humaines.

Jamais les MJC n'ont été autant sollicitées pour répondre aux besoins sociaux et aussi engagées dans la vie quotidienne de la population.

Jamais les attentes n'ont été aussi fortes pour les MJC qui se doivent d'être irréprochables, efficaces, productives, participatives, démocratiques, solidaires, innovantes...

Pourtant jamais l'exercice de la responsabilité associative n'a été aussi incertaine.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



La FFMJC

La Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture

Qui est la FFMJC ?

FFMJC fédère des associations d'éducation populaire, laïques et indépendantes, présentes sur tout le territoire. Elle assure la cohérence des missions menées par ses membres.

La FFMJC, c'est :

- 560 MJC adhérentes, 2.000 Conseils d'Administration et 580 Assemblées Générales/an ;
- 5.500 administrateurs, 12.500 bénévoles, 2.500 salariés et environ 200 contrats aidés ;
- 166.500 adhérents, dont 40 000 ont entre 16 et 25 ans et plus de 2 millions d'utilisateurs,
- 500.000 jeunes engagés dans des projets et les actions des MJC.

Qui sont ses adhérents ?

Les structures adhérentes sont très variées : Maison des loisirs et de la culture, Espace culturel (Théâtres nationaux, Scènes musicales), Club de jeunes, Centre rural, Maisons des jeunes et de la culture, Maison pour tous. 20% des MJC ont l'agrément centres sociaux et de nombreuses MJC sont porteuses de FJT ou activités d'insertion.

Toutes ont en commun d'être « *un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : pays, agglomération, ville, communauté de communes, commune, village, quartier* ». Article 2 des statuts d'une MJC.

Pourquoi la FFMJC ?

Les MJC sont regroupées en Fédérations Régionales, elles-mêmes réunies au sein de la FFMJC, une association fédérative d'éducation populaire.

La FFMJC coordonne l'action éducative, récréative, sportive, culturelle et civique de ses membres et d'assurer d'une façon plus générale, le développement des actions d'éducation populaire. **Elle définit les principes fondamentaux de l'action** éducative des MJC. **Elle les représente** auprès des organismes similaires en France et à l'étranger. Enfin, **elle assure une mission de recherche**, d'évaluation et de référencement des pratiques éducatives en France et à l'étranger.

Elle défend les intérêts des MJC auprès des Ministères pour tout ce qui concerne leurs statuts, leur création et leur fonctionnement. La FFMJC accompagne les MJC dans leur fonctionnement et propose des formations à leurs collaborateurs.

Depuis 2008, la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture a engagé un travail de réflexion :

Participer à la construction d'un nouveau projet de société afin que la citoyenneté et l'émancipation soient un projet d'avenir pour plus de fraternité, de justice et de progrès. ... Association dans un ensemble fédératif

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Jeunes et Société

Pour une politique clairement identifiée

Il faut une politique « Jeunesse » ambitieuse qui soit **transversale** (formation, logement, santé, éducation, culture, mobilité, loisirs...), qui reconnaisse les jeunes comme acteurs à part entière d'une société. Cette politique doit être **pérenne**, construite avec la participation de l'ensemble des décideurs. Elle doit aussi être **clairement identifiée et identifiable** et **déclinée dans les territoires** grâce à des politiques locales cohérentes, tenant compte des spécificités de chacun.

Le malaise des jeunes est réel. Ils sont souvent accusés d'avoir peu de compétences, d'inventivité, et de sérieux. Pourtant, ils sont l'avenir de toute société. Aussi, il faut leur permettre de devenir des adultes responsables, autonomes et citoyens. Les MJC accompagnent les pratiques culturelles et artistiques des jeunes : spectacles vivants (danses, théâtre, musiques, cirque), arts plastiques, connaissance des arts, cinéma, multimédia, écritures, mais aussi au travers d'activités d'éducatives, sportives, de solidarité internationale ou d'informations et d'orientation. Ces actions sont réalisées à l'école et hors de l'école.

La réactivation du Conseil Interministériel de la Jeunesse et l'élaboration du livre vert sur les politiques de la jeunesse sont des avancées importantes afin de mettre en œuvre la politique en direction des jeunes dont la France a besoin. Il est urgent de mobiliser tous les acteurs pour une réelle politique transversale et universelle.

Les jeunes ne doivent plus être traités sous l'aspect d'un problème, d'une stigmatisation mais comme générateurs de ressources, de créativité, de dynamisme, d'engagement, d'invention et de construction. Il nous appartient de pointer ce qui les « fédèrent », ce qui leur ouvrent des perspectives, leur besoin en matière de citoyenneté, de culture, de loisirs, d'éducation et de temps libre.

Les propositions phares :

Pour une politique ambitieuse en direction des jeunes

Les MJC estiment qu'une politique ambitieuse doit être :

- transversale (formation, logement, emploi, santé, éducation, culture, mobilité, loisirs, temps libre...), et reconnaître les jeunes comme acteur à part entière,
- pérenne et être construite avec la participation des jeunes eux-mêmes, des acteurs publics en lien avec la jeunesse, des associations travaillant avec des jeunes,
- identifiée, identifiable et mettre en cohérence les politiques sectorielles avec la politique de droit commun,
- déclinée dans les territoires à travers des politiques cohérentes.

Cette politique devra réconcilier tous les jeunes avec les toutes les générations.

Pour un accompagnement vers l'autonomie et la réduction des discriminations

- Créer une couverture universelle d'émancipation,
- Lutter contre toutes les formes de discriminations subies, à l'emploi notamment,
- Traduire véritablement en acte la parole recueillie des jeunes.

CONTACT-PRESSE :



Pour l'évolution des réseaux d'information jeunesse

- S'appuyer localement sur les Points d'Information Jeunesse et les Points d'accueil existant dans les MJC, pour mettre en place le service public d'orientation jeunesse, et créer des partenariats entre les acteurs de l'information jeunesse,
- Développer ce dispositif afin que les jeunes deviennent acteurs de leur orientation.

Pour un accès favorisé des jeunes à l'emploi

- Renforcer le partenariat local avec les missions locales pour mieux accompagner les jeunes,
- Etablir en transversalité des synergies de l'ensemble des partenaires dont les MJC pour renforcer l'accompagnement des jeunes en rupture scolaire,
- Valoriser et reconnaître les apprentissages de l'éducation non formelle et les compétences acquises, au sein des entreprises et des associations intégrant l'engagement bénévole dans le cursus scolaire.

Pour des mesures en faveur de la santé et du bien être

- Mettre en place des transversalités et coordonner les acteurs : santé publique, éducation informelle et formelle, environnement, protection des consommateurs...,
- Favoriser l'accès aux soins des jeunes,
- Développer les campagnes de prévention dans les domaines de la nutrition, de la consommation d'alcool notamment.

Pour l'accès aux loisirs et aux temps libres

Le temps libre et de loisirs est indispensable à la réussite d'un projet de vie, au bien-être et à l'équilibre d'une personne. Ce temps est un moyen de se découvrir une passion, de se dépasser, s'exprimer, trouver sa place dans un groupe, de s'engager. Ainsi les MJC pensent :

- Encourager la proposition de loisirs favorisant l'implication, l'initiative et l'engagement de jeunes comme alternative au « tout consumérisme »,
- Décloisonner les relations entre les acteurs de l'éducation formelle et ceux de l'éducation non formelle,
- Rendre accessible économiquement à tous la pratique des loisirs en proposant une participation publique comme le chèque loisirs,
- Accompagner les jeunes les plus éloignés « culturellement » de ces pratiques,
- Financer l'expérimentation autour du numérique et du multimédia,
- Soutenir les initiatives rendant possibles l'accès aux loisirs aux jeunes handicapés,
- Susciter l'implication des jeunes dans des projets de solidarité.

Pour agir ensemble dans les quartiers

- Outiller les populations pour qu'elles deviennent actrices des politiques de la ville,
- Amorcer des démarches de coopération avec les collectivités afin de participer à la construction de politiques jeunesse,
- Reconnaître les actions des MJC dans leur dimension de prévention,
- Mettre en place d'urgence une action de proximité concertée, transversale et participative.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Pour des mesures en faveur de la santé et du bien être

- Mettre en place des transversalités et coordonner les acteurs : santé publique, éducation informelle et formelle, environnement, protection des consommateurs...,
- Favoriser l'accès aux soins des jeunes,
- Développer les campagnes de prévention dans les domaines de la nutrition, de la consommation d'alcool notamment.

Pour l'accès aux loisirs et aux temps libres

Le temps libre et de loisirs est indispensable à la réussite d'un projet de vie, au bien-être et à l'équilibre d'une personne. Ce temps de la vie est un moyen de se découvrir une passion, de se dépasser, de s'exprimer, de trouver sa place dans un groupe, de s'engager. Ainsi les MJC pensent :

- Encourager la proposition de loisirs favorisant l'implication, l'initiative et l'engagement de jeunes comme alternative au « tout consumérisme »,
- Décloisonner les relations entre les acteurs de l'éducation formelle et ceux de l'éducation non formelle,
- Rendre accessible économiquement à tous, la pratique des loisirs en proposant une participation publique comme le chèque loisirs,
- Accompagner les jeunes les plus éloignés « culturellement » de ces pratiques,
- Financer l'expérimentation autour du numérique et du multimédia,
- Soutenir les initiatives rendant possibles l'accès aux loisirs aux jeunes handicapés,
- Susciter l'implication des jeunes dans des projets de solidarité.

Pour agir ensemble dans les quartiers

- Outiller les populations pour qu'elles deviennent actrices des politiques de la ville,
- Amorcer des démarches de coopération avec les collectivités afin de participer à la construction de politiques jeunesse,
- Reconnaître les actions des MJC dans leur dimension de prévention,
- Mettre en place d'urgence une action de proximité concertée, transversale et participative.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Action Culturelle

La FFMJC souhaite que l'éducation artistique et culturelle ne se limite pas à l'école et à l'enseignement

Se pose alors la question de la reconnaissance d'une action culturelle globale. En effet, le ministère de la Culture et de la Communication finance l'action culturelle des fédérations d'Education populaire uniquement dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle avec l'école.

- **Soutenir, développer et diffuser la création culturelle et artistique** en provoquant les rencontres populations/artistes et en multipliant les créations
 - Multiplier les créations culturelles en vue d'un travail en commun entre les jeunes et les artistes
 - Provoquer les rencontres entre les populations et les artistes, par le développement des résidences d'artistes et des MJC-Scènes Culturelles de proximité
 - Imposer comme pratiques artistiques, culturelles et éducatives, les nouveaux moyens d'expression engendrés par les nouvelles technologies numériques.
- **Valoriser les pratiques artistiques et culturelles construites par les MJC** -dans une approche transversale et territoriale Soutenir dans ces mutations numériques au niveau matériel, législatif et d'accès à la diversité des œuvres ;
- **Pour la reconnaissance et la valorisation les pratiques artistiques et culturelles construites par les MJC** dans une approche transversale et territoriale en direction de toutes les populations ;
- **Promouvoir la formation artistique** dès le plus jeune âge. Il faut affirmer que la pratique artistique est un outil de lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion, plus que l'enseignement de l'histoire de l'art. Aller à la rencontre des populations en mettant la création au cœur de la cité.

CONTACT-PRESSE :



Intérêt général et Vie Associative

***La vie associative est indispensable au maintien du lien social.
Elle devrait être considérée comme une ressource humaine importante dans
la vie et l'animation des territoires et plus généralement de la nation.***

Cela pourrait passer par :

- Créer un outil de recherche et de développement au service de la vie associative et des formations de bénévoles,
- Faire de la participation des jeunes et des femmes dans les instances associatives une priorité,
- Valoriser le parcours bénévole au travers de compétences reconnues en formation initiale et par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Pour soutenir l'engagement et le bénévolat des jeunes

- Engager une campagne nationale de sensibilisation en direction des jeunes,
- Renforcer les synergies entre les acteurs de l'éducation formelle et non formelle pour que l'éducation à la citoyenneté s'intègre dans un nouveau processus éducatif,
- Inciter et faciliter la participation des jeunes demandeurs d'emploi, à travers la mise en place de partenariats avec le pôle emploi,
- Sensibiliser et favoriser la réalisation collective d'initiatives des 12-17 ans,
- Valoriser l'engagement associatif des jeunes auprès de tous les employeurs notamment ceux de l'économie sociale et solidaire.

Pour la valorisation des parcours bénévoles tout au long de la vie

- Mieux utiliser le congé de représentation,
- Créer d'un véritable statut du bénévole,
- Renforcer la couverture sociale des bénévoles,
- Développer des formations mixtes entre professionnels et bénévoles.

CONTACT-PRESSE :



Pédagogie à l'éco-citoyenneté et au développement durable

***Eduquer les jeunes à la solidarité,
à la dimension internationale des enjeux et à un changement
fondamental dans le mode de consommation.***

Elle pose la question d'un changement radical quant aux modes de production et de consommation, orientant l'humanité vers des voies différentes : celles d'une économie de partage. Les associations d'éducation populaire, parce qu'elles portent des démarches d'éducation active, jouent un rôle majeur.

Le développement durable a une dimension universaliste. Il nous interroge ainsi que notre société dans notre capacité à ne pas hypothéquer les conditions de vie des générations futures. Il interroge le rapport des personnes à leur environnement et à leur avenir dans ses différents volets, politique, économique, social et écologique. L'émergence d'une société durable passe par un changement fondamental dans les modes de vie. Il s'agit d'aller vers un changement radical des modes de production et de consommation s'orientant vers une économie de partage. Les MJC parce qu'elles portent des démarches d'éducation actives, y jouent un rôle majeur.

La solidarité internationale et les actions permettant de développer des liens entre toutes les populations du monde est une condition du développement durable. La dimension internationale des actions des MJC, questionne l'identité, les habitudes et les pratiques. La dimension internationale ne se réduit pas à l'échange et au voyage humanitaire où l'urgence peut remplacer l'action collective. Il s'agit de comprendre quel impact a la mondialisation sur la vie de tous, pour analyser les conditions démocratiques d'une amélioration du bien commun au sud comme au nord.

Pour la nécessité d'un développement équitable pour tous les hommes et toutes les femmes sur une planète préservée pour les générations futures

- Valoriser les modes de production et de consommation responsables et solidaires,
- Lutter contre toutes les pauvretés,
- Discuter de l'intérêt général et territorial et reconstruire un cadre de coopération favorisant les transversalités,
- Défendre et préserver l'environnement, le patrimoine naturel et les ressources,
- Développer toutes les formes d'accompagnements pédagogiques et d'éducation en affirmant le bien fondé de la pédagogie par l'action et les échanges d'expériences,
- Créer des espaces de médiations entre les communautés de chercheurs et les acteurs associatifs.

Pour comprendre et s'approprier les modèles de société en Europe et dans le monde

- Interroger les identités, les comportements racistes, de replis sur soi et de ségrégation,
- Créer en coopération internationale les conditions des transformations sociales au sud comme au nord,
- Susciter l'implication des jeunes dans des projets de solidarité internationale,
- Construire et faire vivre des projets d'échanges européens afin que la dimension européenne soit plus concrète.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Propositions pour la mise en œuvre des missions des MJC

***La FFMJC souhaite que
la notion d'opérateur non marchand soit clarifiée dans une loi-cadre
et la notion d'intérêt général ré-interrogée***

Dialogue civil et intérêt général

Les associations impulsent et mettent en œuvre de projets et d'activités d'intérêt général, d'utilité publique et d'utilité sociale. Elles ont participé au développement de l'Etat-providence, relayant les besoins des habitants et des territoires et y répondant. Aujourd'hui, la nature de l'Etat se transforme. La Réforme Générale des Politiques Publiques affiche comme objectifs : une meilleure gestion des finances publiques, une meilleure qualité des services publics et une meilleure efficacité de l'action publique. Il est trop tôt pour juger des résultats obtenus. Cependant, se transforment profondément les relations et le dialogue entre l'Etat, les citoyens, les collectivités et les associations.

Si le dialogue entre les associations et l'Etat mérite d'être plus réactif, il doit respecter le temps de la réflexion et du questionnement collectif pour ne pas être uniquement porté par les seuls experts. Sans prendre en compte ce temps essentiel, la distance entre la décision publique et les citoyens ira grandissante, provoquant des risques majeurs d'éclatement de la cohésion sociale de notre pays. L'Etat légitimement investi, est chargé de construire l'intérêt général. Mais il n'est pas le seul, aussi les collectivités territoriales et l'Europe y participent. Comment concevoir les politiques publiques regroupant Etat, collectivités, associations et citoyens ?

Pour reconnaître l'action des MJC dans l'inspiration des politiques publiques, l'innovation sociale et l'expérimentation pragmatique

- Promouvoir la liberté associative, alliant la liberté de plaider et la liberté de gestion,
- Renforcer les associations dans leur fonction « levier » pour faire évoluer la société,
- Instaurer un véritable dialogue au niveau national et régional par la mise en place d'instances permanentes de dialogue.

Pour réinterroger la notion d'intérêt général

- Distinguer ce qui est du champ du politique et ce qui relève des réponses à apporter aux personnes,
- Soutenir une économie à but non lucratif au service de l'intérêt général,
- Favoriser la participation de la société civile à la notion d'intérêt général, légitimée par l'Etat qui en est le garant.

Emploi, formation, fiscalité

Le manque de soutien financier de l'Etat envers le secteur de l'éducation populaire et de la culture, accentué, en période de crise économique et sociale, la fermeture de nombre d'emplois participant aux actions en direction des jeunes notamment.

Le gouvernement développe une politique de contrats aidés afin de soutenir l'emploi. Ces contrats aidés sont destinés à un public restreint (jeunes, publics défavorisés...).

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Le risque est de voir remplacer les emplois actuels le plus souvent occupés par des salariés qualifiés, par des salariés en contrats aidés.

Le secteur de l'animation et de la culture doit poursuivre sa professionnalisation et sa mise en cohérence entre la formation et l'emploi. Il a besoin d'un renforcement des accompagnements pour pérenniser les actions. Les animateurs des MJC sont le plus souvent dans un statut précaire à temps partiel ou en vacance. Pourtant ce sont eux qui au quotidien, animent, accueillent les publics et les jeunes en particulier.

Pour garantir une stabilité de l'emploi et les conditions de réussite des interventions éducatives, sociales, culturelles et sportives

- Elargir les conditions de l'exonération de la taxe sur les salaires, en période de crise, afin de maintenir les emplois dans les territoires,
- Reconnaître les intérêts économiques des MJC, en tant que structure associative portant un projet
- Définir un cadre réglementaire afin que le mécénat bénéficie à tous les secteurs de la vie associative, dont celui de l'éducation populaire.

Pour l'intégration de personnels en emplois aidés dans des activités nouvelles

- Accompagner, sous forme de tutorat, les salariés en contrats aidés, par des professionnels,
- Développer une formation adaptée aux besoins des métiers et au profil des salariés bien souvent en situation d'échec scolaire,
- Assurer une durée suffisante du dispositif afin de créer les conditions de l'acquisition d'une formation solide et de la pérennisation de l'emploi.

Pour le renforcement de la professionnalisation

- Développer l'expertise concernant les métiers dans les champs du social, de l'animation et du culturel,
- Renforcer la promotion des valeurs associatives dans les programmes de formation, notamment pour les animateurs,
- Développer les possibilités de formation pour les salariés à temps partiel, vacataires ou ayant des employeurs multiples.

Relations contractuelles

Les relations contractuelles entre les associations et l'Etat et entre les associations et les collectivités s'inscrivent dans un cadre juridique tant communautaire que national. Les MJC sont favorables à la réforme du dispositif de subvention au regard des règles européennes, et à la définition législative de la notion de subvention d'intérêt général, ainsi qu'à sa généralisation permettant une application complète du dispositif des conventions pluriannuelles d'objectifs. Il est urgent de clarifier les règles d'euro compatibilité du recours aux associations pour la délivrance de service d'intérêt économique général.

L'Etat, les collectivités ou les associations peuvent être à l'initiative de la relation contractuelle. La commande publique est un mode qui généralement, met à l'écart la plus value du projet associatif réduisant les critères de décision à des aspects économiques. Les MJC cherchent à sécuriser les différents modes de contractualisation tout en préservant leur diversité.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Pour une garantie du droit d'initiative et de la capacité à innover

- Assurer la diversité des relations contractuelles,
- Faciliter l'accès des MJC à d'autres modes de contractualisation avec les collectivités que la passation de marchés publics comme les conventions associatives territorialisées et comme les conventions pluriannuelles d'objectifs.

Pour une clarification de la notion d'opérateur non marchand

- Reconnaître la spécificité associative dans les marchés publics, en valoriser la plus-value sociale, développer des alternatives aux appels d'offres,
- Clarifier les règles distinguant les opérateurs économiques et les opérateurs non marchands sur un marché concurrentiel,
- Donner une base légale à la notion de subvention notamment au regard de l'application des règles européennes sur les aides d'Etat.

Pour la définition de critères d'évaluation qualitatifs

- Reconnaître les démarches éducatives et de développement humain,
- Construire des critères mesurant le bien être et la cohésion sociale.

Réforme des collectivités

En France, les lois de décentralisation transfèrent au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes. Ainsi les collectivités locales et territoriales ont développé des politiques de proximité. Les MJC sont des partenaires privilégiés de celles-ci. A la suite des annonces présidentielles et de la sortie du rapport du Comité BALLADUR, le gouvernement a présenté début Octobre 2009 son projet de loi portant réforme des collectivités, dont le rapporteur en est Dominique PERBEN. Ce projet de loi renforce le pouvoir régional en y incluant les territoires départementaux. Il renforce également l'échelon intercommunal aux dépens de la commune. Si la perspective de la simplification des dispositifs publics et l'identification des acteurs peut être accueillie favorablement par les MJC, la question de la répartition des compétences, renvoyée à un second texte de loi intervenant dans les 24 mois de la promulgation du texte, est essentielle.

Pour une réforme des collectivités

- Préserver la clause de compétence générale,
- Développer la proximité dans la décision publique,
- S'inscrire dans l'esprit de la décentralisation de 1982,
- Identifier des compétences légales en matière de culture et de vie associative.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



Les MJC, au cœur de tous les territoires

MJC de Nancy : les sept MJC implantées sur le territoire de Nancy depuis 1945 sont regroupées en Union Locale depuis 30 ans. Conventionnées avec la Ville de Nancy, le territoire d'action des MJC de Nancy s'est modifié au fil des années. Ancrées dans les quartiers, directement en lien avec la population, elles se sont ouvertes progressivement aux publics résidant sur l'ensemble de l'agglomération nancéienne.

Leur vocation s'articule autour de 5 thématiques : Lieux-ressources et de loisirs, Culture et les pratiques artistiques, Activités physiques et sportives, Jeunesse, Lien social

MJC de Lons le Saulnier : créée en 1979, **la Transjurassienne**, alors "Progressime", est devenue depuis, le plus grand événement de masse du ski français : 3.500 concurrents se mesurent chaque année sur les 76 km d'un parcours traversant les départements du Jura et du Doubs.

MJC - Drop de Béton à Mérignac : elle réalise une action de proximité en se déplaçant tous les jours directement sur les lieux de vie des jeunes. Il s'agit d'un travail éducatif axé sur les valeurs du Rugby et donc sur les règles de vie. Depuis 2006, avec le soutien de la Fédération Française de rugby, la MJC concrétise sa volonté de développer son concept dans des territoires nouveaux.

MJC d'Evreux : l'auto-école alternative est née en 1991. Le permis pour l'avenir permet à toutes les personnes en difficulté sociale ou économique de la communauté d'agglomération d'Evreux de passer le permis à un coût très faible. Des centaines de jeunes, écartés par les auto-écoles habituelles ont pu obtenir ce sésame essentiel pour accéder à l'emploi. Cette formation est menée avec les travailleurs sociaux de la ville. La MJC dispose d'un simulateur de conduite financé par la Région, l'agglomération d'Evreux et la MJC.

MJC-Cybercase à Saint Denis de la Réunion : depuis 2006, un espace est ouvert afin de développer ses connaissances dans le domaine des NTIC. Un groupe d'une quarantaine de jeunes de 8 à 21 ans participent aux initiations à l'informatique, aux jeux pédagogiques sur ordinateur et à la création de blogs.

MJC de Chenôve : Les filles du « projet santé », des adolescentes de 14 à 16 ans, sont mobilisées sur la sensibilisation des jeunes à une meilleure hygiène alimentaire. Elles organisent des expositions, des rencontres avec des professionnels et des week-ends thématiques dans toute la ville.

Organisé par **la Fédération Régionale des MJC des Pays de la Loire**, "A Suivre de Près..." met en lumière des artistes régionaux émergents et sensibilise de nouveaux publics à la découverte des musiques actuelles. Quatre à cinq groupes sont programmés dans plusieurs lieux dans la Région, pour faire découvrir aux publics leurs univers musicaux.

La MJC de Cherbourg-Octeville organise depuis plusieurs années les « Rencontres de théâtre amateur » en collaboration avec Le Trident – Scène nationale de Cherbourg-Octeville. Ces rencontres rassemblent 250 comédiens amateurs et plus de 4.000 spectateurs.

MJC Cannes-Picaud : le studio 13 propose toute l'année une programmation « Art et Essai », à raison de 2 séances par jour et de deux films par semaine.

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr

15/20



MJC Le Mans-Prévert : créée en 1982, RADIO ALPA 107.3 FM Le Mans diffuse ses programmes sur une majeure partie du département de la Sarthe. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans un projet collectif, s'exprimer, partager des passions, débattre sur des sujets d'actualité, faire découvrir de nouveaux talents ou genres musicaux.

CAC Mantes-la-Jolie : suite aux émeutes de 1991 et 1996, la ville était « zone de non-droit » où se multipliaient les émeutes et les incivilités. La MJC renforce le lien social au travers d'activités culturelles : musique, théâtre ou danse. Ces actions participent à l'évolution du quartier, des populations et renforce les liens entre les communautés.

MJC-Agora Nice-Est : elle œuvre pour le mieux vivre dans les quartiers Nice-Est en proposant des activités culturelles, sportives, sociales, des activités de loisirs et des vacances. Elle s'engage à une approche éducative des loisirs et des initiatives à la citoyenneté non seulement vers les personnes mais aussi les familles. Le succès est au rendez-vous : la MJC compte plus de 1.000 adhérents.

MJC d'Ilzsch : il était une fois, en 1984, un festival créé par une bande de copains... Bédéciné fête aujourd'hui ses 25 ans d'existence et s'impose comme une des grandes manifestations de la bande dessinée en France. Grâce à sa situation stratégique au cœur des Trois Frontières, Bédéciné rayonne en direction de l'Allemagne et de la Suisse.

MJC-Centre de plein air de Lathus : en zone de revitalisation rurale, c'est un des principaux employeurs de la Vienne, ayant le label « Haute Qualité Environnementale » et reconnu comme centre sportif régional. Depuis 10 ans, la ferme pédagogique repose sur une exploitation agricole de 140 hectares. L'élevage de races locales en agrobiologie et de poulinières de haut-niveau sont les principales productions. L'association est aussi agréée C.P.I.E régional, afin de sensibiliser le public à la richesse et la fragilité du patrimoine naturel et culturel local.

Tétraèdre-Passages à Marseille : propose dans le cadre du BPEPS « Animation Culturelle », une UC « *Encadrer un groupe pluriculturel dans une action internationale* », en partenariat avec le Conseil Régional PACA et l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.

MJC-Théâtre à Colombes : la MJC reçoit et héberge au sein de son Centre International de Séjour, des groupes français et étrangers dans le cadre d'échanges culturels, ce qui lui donne une dimension qui dépasse son périmètre local.

MJC de Saint Dizier : depuis septembre 2008, la MJC de Saint Dizier (Haute Marne) récolte, rénove et installe des portes peintes par des artistes et par les habitants du quartier. Aujourd'hui, 85 portes ont déjà été installées, en partenariat avec l'OPH, le collège, les écoles, l'association de prévention, d'insertion et d'aide aux immigrés

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr

Le « Manifeste pour dessiner la société de demain » est l'œuvre d'un travail en co-construction, la Fédération Française des MJC a pu, tout au long de l'année 2009, rencontrer un certain nombre d'acteurs et débattre sur les enjeux des MJC. Ce travail a nourri la réflexion déjà menée en interne.

La Fédération tient à remercier l'ensemble des personnes rencontrées.

Parlement

- **Alain ANZIANI**, Sénateur de Gironde
- **Marie ARGOUAC'H**, Assistante parlementaire de Maryvonne BLONDIN, Sénatrice du Finistère
- **Sara BALDI**, Assistante parlementaire de Didier QUENTIN, député de la Charente-Maritime, Maire de Royan
- **Martial BOURQUIN**, Sénateur, Maire d'Audincourt, Vice Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard
- **Laurent BOUVIER**, Assistant parlementaire de Muriel MARLAND-MILITELLO, députée des Alpes-Maritimes
- **Raymond COUDERC**, Sénateur de l'Hérault, Maire de Béziers
- **Marie-Christine DALLOZ**, Député du Jura
- **Michèle DELAUNAY**, Députée de la Gironde
- **Christian DEMUYNCK**, Sénateur de Seine-Saint-Denis, Maire de Neuilly-Plaisance
- **Florence FAYE**, Assistante parlementaire de Françoise LABORDE, Sénateur de la Haute-Garonne
- **Charles GAUTIER**, Sénateur de Loire-Atlantique et Maire de Saint-Herblain
- **Raymonde LE TEXIER**, Sénatrice de Seine-Saint-Denis
- **Pierre MORANGE**, Député des Yvelines, Maire de Chambourcy
- **Pierre MOSCOVICI**, Député du Doubs, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard
- **Jean-Luc PERAT**, Député du Nord
- **Marie-Line REYNAUD**, Députée de la Charente

Ministères

- **Christophe BONNARD**, Conseiller fiscal au cabinet de la Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, en charge du financement de l'économie, de la politique macroéconomique et des affaires multilatérales et européennes
- **Gilles DETILLEUX**, Chargé de mission politique de la Ville, Ministère de la Culture et de la Communication
- **Loïc DUROSELLE**, Conseiller Jeunesse et vie associative, auprès du Haut Commissaire à la Jeunesse et à la vie associative
- **Franck JARNO**, Conseiller chargé de l'éducation du Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
- **Laura KWIATOWSKI**, Conseillère chargée des relations avec le monde associatif, social et culturel auprès du ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
- **Laurent LADOUARI**, Conseiller chargé des discours auprès du Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

CONTACT-PRESSE :



- **Jean Hugues PIETTRE**, Chargé de mission Lutte contre l'exclusion et liens avec l'éducation populaire, Ministère de la Culture et de la Communication
- **Xavier MALENFER**, Conseiller technique sport, jeunesse et vie associative auprès du Premier Ministre
- **Vincent PETIT**, Inspecteur Principal des Impôts à la Direction de la Législation Fiscale
- **Michel RABAUD**, Linguiste, Haut fonctionnaire de terminologie et de néologie au ministère de la Culture et de la Communication
- **Aimeric RAMADIER**, Conseiller technique jeunesse à la Présidence de la République

Associations d'élus

- **Mélanie COURIVAUD**, chargée de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse de l'Assemblée des Départements de France
- **Madeleine FEVE-CHOBOUT**, Maire Adjointe à la culture de Saint-Dié des Vosges représentant **Christian PIERRET**, Maire de Saint-Dié-des-Vosges, Président Délégué de la Fédération des Maires des Villes Moyennes
- **Patrice GOHIER**, Délégué à la culture, au sport, au tourisme de l'Association des Régions de France
- **Claudy LEBRETON**, Président du Conseil général des Côtes d'Armor, Président de l'Assemblée des Départements de France
- **Jacques PELISSARD**, Député du Jura, Maire de Lons-le-Saunier, Président de l'Association des Maires de France
- **Emmanuel SERAFINI**, Chargé de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse de l'Assemblée des Départements de France

Territoires

- **Patrick CARK**, Responsable du Service Jeunesse de la Courneuve
- **Jacques CHERIFI**, Conseiller en charge de la démocratie de proximité au cabinet du Maire de Boulogne-Billancourt
- **Liliane DANGEL**, conseillère régionale, région Franche Comté
- **Ludovic DELESQUE**, Conseiller municipal de Rouen, représentant Valérie FOURNEYRON, députée-maire de Rouen
- **Wulfran DESPICHT**, Vice Président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais délégué aux Sports et à la Jeunesse
- **Danielle FOURNIER**, Maire Adjointe du 18^e arrdt de Paris en charge de la culture
- **Laurent GRANDGUILLAUME**, Adjoint au Maire de Dijon délégué à la jeunesse, à la vie associative et à la démocratie locale, Conseiller général de Côte d'Or
- **Sabri HANI**, Conseiller municipal du 18^e arrdt de Paris, en charge de l'éducation populaire
- **Renaud HELFER-AUBRAC**, Conseiller en charge de la démocratie locale, de la vie associative, du bureau des temps et de l'accueil des usagers auprès du Maire de Paris
- **Roukia LAHADJI**, Maire de Chirongui (Mayotte)
- **Cloé LE BAIL**, Conseillère régionale en région des Pays de la Loire, chargée de la culture, du sport et des loisirs
- **Pierre MAGNIN-FEYSOT**, Vice-président du Conseil Régional de Franche Comté, chargé des relations internationales, de coopération décentralisée, de la jeunesse, de la citoyenneté, de la démocratie participative

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



- **Said Djandar MOHAMED**, Adjoint au Maire de Mamoudzou (Mayotte) délégué à la politique de la ville
- **Katia PHILIPPE**, Conseillère régionale de Rhône-Alpes déléguée à la jeunesse
- **Michel RIES**, Adjoint au Maire d'Illzach, chargé de la vie culturelle et associative
- **Michel VERNEJOU**, Maire de Martignas sur Jalle

Partis politiques

- **Thibault de la BARONNIERE**, Délégué national adjoint des Jeunes Populaires en charge des relations avec le monde associatif
- **Farida BOUDAUD**, Secrétaire nationale du Parti Socialiste chargée du mouvement associatif et de l'économie sociale et solidaire
- **Laurianne DENIAUD**, Secrétaire nationale du Mouvement des Jeunes Socialistes
- **Fabien de SANS-NICOLAS**, Secrétaire National de l'Union pour un Mouvement Populaire chargé de l'animation de la vie associative
- **Igor ZAMICHIEI**, Secrétaire national de l'Union des étudiants Communistes, membre du Mouvement Jeunes Communistes de France

Conseil Economique, Social et environnemental

- **Félix PALLA**, Chargé de mission au cabinet du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

Société civile

- **Jean BOURRIAU**, Coordinateur du réseau d'éducation populaire en Seine Saint Denis
- **Hélène COMBES**, Directrice de l'Observatoire de la décision publique
- **Damien CERQUEUS**, Secrétaire national de la JOC
- **Michael GARNIER**, Délégué général de l'ANACEJ
- **Bérengère KOLLY**, Philosophe
- **Jean-Pierre LANTAZ**, Universitaire dans le domaine du droit des associations
- **Edmond MAIRE**, Co-Président de France-Active
- **Bernard NOULIN**, Assistant confédéral à la section économie sociale à la CGT-FO
- **Camille PEUGNY**, Sociologue
- **Christophe RAMBAUD**, Expert comptable et commissaire aux comptes
- **Jean ROY**, Journaliste

Artistes

- **Sami BOUJILA**, Comédien
- **Nicolas CLAUSS**, Artiste multimédia
- **David COLAS**, Danseur chorégraphe
- **Collectif M.A.C.**, Graffeurs
- **Jean-Charles FITOUSSI**, Réalisateur
- **GULKO**, Metteur en scène
- **HONDO**, Graffeur
- **Dominique LISETTE**, Danseur hip hop Jeu de Jambes

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr



FFMJC

- **Doudou N'DIAYE junior**, Danseur chorégraphe,
- **Stéphane PERRIN**, Régisseur général
- **PONE**, Musicien, Compositeur
- **Jean-Pierre THORN**, Réalisateur

Jeunes

- **Laëticia, Mohamed, Naïma, Fabien et les autres...**

Le Président et le Délégué Général de la Fédération Française des MJC tiennent également à remercier particulièrement :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Les Fédérations Régionales des MJC
- Les MJC
- L'ensemble des personnels, les directeurs et les délégués régionaux

CONTACT-PRESSE :

Lobby&com : Françoise BARQUIN – Delphine JULIE
01 42 73 18 36 – frbarquin@lobbycom.fr